

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) EN VUE DE L'INSTALLATION DE
MÉDECINS LIBÉRAUX SUR LE SITE DE L'HÔPITAL SUISSE POUR LEURS ACTIVITÉS DE
CONSULTATIONS**

Identification et coordonnées de l'émetteur de l'AMI

Hôpital Suisse de Paris,

Association loi de 1901, pour le compte de son établissement de santé privé d'intérêt collectif
situé 10, rue Minard à Issy-les-Moulineaux (92130) représenté par sa Directrice, Pascale
COSIALLS

Contact en charge de l'AMI :

François MORO, Responsable des services administratifs et financiers

fmoro@hopitalsuisse.paris

01.41.33.11.07

Date limite de réception des manifestations d'intérêt

Le 20 novembre 2023 à 23h59

I.- PRÉSENTATION DE L'HÔPITAL SUISSE DE PARIS

L'Hôpital Suisse de Paris est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) implanté à Issy-les-Moulineaux depuis 1970.

Il accueille des patients issus du territoire de proximité (Issy-les-Moulineaux, Vanves, Malakoff), de Paris et du département des Hauts-de-Seine dans son ensemble. Dans le cadre du développement de son activité internationale, et compte-tenu de son histoire, l'Hôpital Suisse de Paris reçoit également des patients étrangers.

L'Hôpital Suisse de Paris a par ailleurs noué des partenariats solides avec d'autres établissements de santé publics (HIA Percy, AP-HP Antoine Beclère et HEGP), privés commerciaux (Clinique Rémusat, Clinique Blomet, CCBB) et ESPIC (IMM, Paris Saint-Joseph, Marie Lannelongue). Grâce à une convention de partenariat avec l'Association pour l'utilisation du rein artificiel (AURA Paris), une consultation de néphrologie a été mise en place en son sein sur le plateau ambulatoire.

Labellisé « Hôpital de Proximité » en 2022 par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, l'Hôpital Suisse de Paris doit poursuivre le développement des parcours de soins en lien avec la médecine de ville.

À ce titre, de nombreuses disciplines médicales et paramédicales ouvertes à la patientèle externe sont déjà présentes au sein de l'Hôpital Suisse de Paris :

Spécialités médicales et apparentées	Angiologie
	Cardiologie
	Pneumologie
	Psychiatrie
	Gériatrie
	Ophtalmologie
	Dermatologie
	Endocrinologie
	Gastro-entérologie
	Médecine interne
	Neurologie
	Néphrologie
	ORL
	Orthopédie et traumatologie
Rhumatologie	

	Gynécologie-obstétrique (sage-femme)
	Phlébologie
	Urologie
	Consultations non programmées
Activités paramédicales et apparentées	Consultations infirmières
	Diététique
	Pédicure-podologue
	Ergothérapie
	Ostéopathie
	Hypnose médicale
	Réflexologie
	Sophrologie
	Yoga

Les services de l'Hôpital Suisse de Paris sont organisés comme suit :

- Un service de médecine interne de 42 lits et 5 places ambulatoires, assurant une garde médicale les nuits et les weekends et proposant une expertise gériatrique ;
- Un service de soins médicaux et de réadaptation de 77 lits et 5 places ambulatoires, assurant une garde médicale les nuits et les weekends et comprenant :
 - o Unité de spécialité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » ;
 - o Unité polyvalente à orientation post-orthopédique ;
 - o Unité polyvalente à orientation gériatrique.
- Un laboratoire d'analyses médicales ;
- Un service d'imagerie médicale dont le plateau technique comprend un scanner et prochainement un IRM (installation fin 2023) ;
- Un plateau technique de kinésithérapie et de rééducation ;
- Un centre de soins non programmés.
- Un plateau de consultations médicales et de soins externes comprenant 10 bureaux de consultation. Il est composé de praticiens libéraux et salariés.

II.- OBJET DE L'AMI

Compte-tenu de la modification de la démographie médicale, du souhait de diversification des modes d'activité des jeunes professionnels de santé, et pour renforcer les prises en charge de proximité avec une articulation ville hôpital renforcée, l'Hôpital Suisse de Paris souhaite faire de son plateau de consultations un élément d'attractivité à l'installation des professionnels de santé, permettant aux patients hospitalisés comme externes de bénéficier de spécialités médicales et d'un suivi de qualité.

C'est dans ce contexte que l'Hôpital Suisse de Paris souhaite permettre l'installation des médecins libéraux, sur son plateau technique de consultations et de soins externes.

Les disciplines recherchées en priorité, mais non exclusives, par l'Hôpital Suisse de Paris sont les suivantes :

- Ophtalmologie ;
- Gastro-entérologie ;
- Dermatologie.

L'Hôpital Suisse de Paris respecte et garantit l'indépendance des professionnels de santé libéraux. En conséquence, les candidats intéressés par le présent AMI **ne seront pas salariés de l'Hôpital Suisse de Paris, ni liés à l'Hôpital Suisse de Paris par un contrat d'exercice.**

Les médecins libéraux retenus à l'issue de la présente consultation seront ainsi amenés à conclure, avec l'Hôpital Suisse de Paris, le montage contractuel suivant :

- Un bail professionnel pour l'occupation de leur cabinet de consultation ;
- Une convention de mise à disposition du plateau technique, des équipements et matériels nécessaires à l'exercice de leur activité ;
- Le cas échéant, les professionnels de santé libéraux et l'Hôpital Suisse de Paris pourront convenir d'un schéma de coopération (type groupement de coopération sanitaire de moyens) leur permettant de mutualiser des fonctions supports administratives, techniques ou logistiques (telles que l'achat et l'entretien de matériels, la mise à disposition de personnel d'accueil et de secrétariat, etc.).

III.- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

A.- Principes essentiels

L'Hôpital Suisse de Paris tient pour essentiels, et déterminants de son engagement avec les médecins libéraux sélectionnés, les principes suivants.

Les médecins libéraux qui manifestent leur intérêt à l'occasion du présent appel sont réputés adhérer à ces principes, lesquels seront réitérés en tant que de besoin dans les documents contractuels définitifs.

1) Libre-choix du patient

Aucun patient ne peut être orienté par l'Hôpital Suisse de Paris vers le médecin libéral sans avoir été mis à même d'exercer son droit à choisir librement son praticien.

La même obligation s'impose aux médecins libéraux, qui mettent en œuvre tous moyens de nature à garantir le libre choix du patient pour le cas où celui-ci devrait être orienté vers un service de l'Hôpital Suisse de Paris.

2) Service public hospitalier

En sa qualité d'ESPIC, l'Hôpital Suisse de Paris assure les missions du service public hospitalier. À ce titre, il garantit à chaque patient le respect des principes d'égalité d'accès et de prise en charge, de continuité, d'adaptation et de neutralité.

En conséquence, en cas d'augmentation soudaine et imprévue de l'activité hospitalière nécessitant le recours aux équipements du plateau technique de consultations externes sur une plage horaire contractuellement réservée par les médecins libéraux, cette réservation ne pourra pas être opposée à l'Hôpital Suisse de Paris.

3) Dépassements d'honoraires

Les médecins libéraux peuvent facturer des dépassements d'honoraires, sous réserve du respect des trois conditions suivantes :

- **Condition 1.** Les patients en cours d'hospitalisation au sein de l'Hôpital Suisse de Paris, temporairement transférés aux médecins libéraux pour une consultation, bénéficient des garanties du service public hospitalier. En conséquence, aucun dépassement d'honoraires ne peut leur être facturé.

- **Condition 2.** Pour les patients externes à l'Hôpital Suisse de Paris, les médecins libéraux s'engagent à facturer des dépassements avec des garanties de maîtrise notamment dans le cadre de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM).
- **Condition 3.** Les médecins libéraux garantissent l'information des patients sur leurs pratiques tarifaires par le biais d'un affichage dans la salle de consultation et/ou la salle d'attente, conformément à la réglementation applicable.

B.- Equipements et matériels disponibles sur le plateau technique

Le plateau technique de consultations externes de l'Hôpital Suisse de Paris est équipé des éléments suivants, lesquels pourront être mis à disposition des médecins libéraux sélectionnés en fonction des besoins de leur spécialité.

Localisation	Équipement
Tous les box de consultations	Mobilier de bureau et poste informatique
Répartition entre les box de consultations	Electrocardiographe
	Enregistreur holter ECG
	Autotensiomètre
	Oxymètre de pouls portable
	Enregistreur du sommeil
	Autotensiomètre
	Pèse-personne
	Testeur de bistouri électrique
	2 générateurs de lumière froide
	Pèse-personne
	Pèse-bébé
	Echographe
	4 sondes pour échographe
	Echographe
	4 sondes pour échographe
	Autotensiomètre
	Table d'examen à hauteur variable
	Electromyographe
Pèse-personne	
Echographe	
2 sondes pour échographe	
Salle épreuves d'effort	Défibrillateur semi-automatique

	Aspirateur médico-chirurgical
	Vélo pour épreuve d'effort
	2 électrocardiographes
	Tapis roulant pour épreuve d'effort
	Autotensiomètre
Centre de consultations non programmées	Analyseur de bandelettes urinaires
	2 autotensiomètres
	Electrocardiographe
	Fauteuil de soin
	Moniteur multiparamétrique compact
	Pousse-seringue d'anesthésie monovoie
Hôpital de jour (médecine et SMR)	Générateur d'aérosols
	Moniteur de pression non-invasive et SPO ₂
	Electrocardiographe
	8 fauteuils de soin

Le périmètre de la mise à disposition des matériels et équipements sera défini entre chaque médecin libéral sélectionné et l'Hôpital Suisse de Paris dans le cadre de la convention de mise à disposition. En fonction des besoins de chaque médecin libéral, l'accès à l'imagerie médicale et à la biologie médicale pourra être inclus dans la convention de mise à disposition.

C.- Répartition des prestations de services

Outre la mise à disposition des locaux et du plateau technique, les médecins libéraux sélectionnés bénéficieront des prestations suivantes (le cas échéant par le biais d'un mode de coopération à conclure ultérieurement).

Il est précisé que cette liste n'est pas exhaustive ni définitive et qu'elle peut faire l'objet de compléments au moment de la conclusion des actes contractuels avec les médecins libéraux sélectionnés.

	Prestation	Mode de facturation	Acte contractuel
Accueil et standard téléphonique de 8h à 20h du	Accueil téléphonique pour renseignements généraux	Refacturation	Coopération
	Accueil physique pour orientation des patients	Refacturation	Coopération
	Prise de rdv téléphonique	Refacturation	Coopération

lundi au dimanche	Enregistrement de patients	Refacturation	Coopération
	Gestion rdv internet (pour la plateforme Doctolib, cette prestation est possible uniquement via le compte du professionnel)	Refacturation	Coopération
	Prise de rdv physique	Refacturation	Coopération
Accueil des consultations de 8h à 18h du lundi au vendredi	Accueil physique	Refacturation	Coopération
	Prise de rdv physique	Refacturation	Coopération
	Enregistrement des patients	Refacturation	Coopération
	Encaissement et facturation (sur le logiciel propre du professionnel)	Refacturation	Coopération
Charges courantes	Eau	Forfait	Bail
	Electricité et gaz	Forfait	Bail
	Divers consommables non médicaux	Forfait	Convention accès plateau technique
Intervention de paramédicaux	AS et IDE	Refacturation <i>prorata temporis</i>	Convention accès plateau technique
Achat matériel et équipements médicaux	Petit matériel médical (liste à définir)	Forfaitisation	Convention accès plateau technique
	Equipements médicaux (liste à définir)	Refacturation /forfait <i>prorata temporis</i>	Coopération/Convention accès plateau technique
Entretien du matériel et des équipements médicaux	Matériels et équipements mis à disposition	Forfaitisation	Convention accès plateau technique
	Equipements achetés après l'entrée du professionnel de santé libéral	Refacturation /forfait <i>prorata temporis</i>	Coopération/Convention accès plateau technique
Charges de gestion de personnel	Charges indirectes et annexes	Refacturation	Coopération
Charges financières et comptables	Charges indirectes et annexes	Refacturation	Coopération

Charges de gestion informatique	Charges indirectes et annexes	Refacturation	Coopération
Gestion et accès aux locaux	Nettoyage	Forfait	Bail
	Accès parking	Forfait	Bail
	Accès self	Forfait	Bail
	Accès plateau technique	Redevance	Convention accès plateau technique

D.- Mode de fonctionnement envisagé

Organisation des locaux. Le plateau technique sera modifié par l'Hôpital Suisse de Paris pour y distinguer l'espace occupé par les médecins libéraux pour leurs consultations externes. Dans un premier temps, il est prévu d'attribuer un à deux box de consultations à cet espace dédié, en fonction des manifestations d'intérêt qui seront reçues.

Horaires d'ouverture. Les plages horaires d'ouverture envisagées sont :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 20h30 ;
- Le cas échéant, en fonction des besoins des médecins libéraux, le samedi et le dimanche sur des horaires à définir ultérieurement.

L'activité de consultation est une activité programmée, mais des modalités d'accès spécifiques aux situations urgentes devront être prévues entre les médecins libéraux sélectionnés et l'Hôpital Suisse de Paris.

Typologie de la patientèle. Les patients accueillis au sein de l'espace dédié peuvent être :

- Des patients externes à l'Hôpital Suisse de Paris ;
- Également des patients étrangers ;
- Des patients hospitalisés au sein de l'Hôpital Suisse de Paris et pour lesquels l'équipe de soin sollicite un avis ou une consultation de spécialiste (en moyenne, cette patientèle représente 2 patients sur 10 reçus au plateau technique de consultations externes). Ces patients seront refacturés à l'Hôpital Suisse de Paris en secteur 1.

Facturation. Les médecins libéraux sélectionnés facturent eux-mêmes les actes et consultations réalisés, dans le respect du 3) du A du paragraphe « PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ».

Historiquement, l'Hôpital Suisse de Paris accueille des patients étrangers qui ne sont pas couverts par les régimes d'assurance maladie français et/ou européen. Lorsqu'un patient étranger est orienté vers les professionnels de santé libéraux par l'Hôpital Suisse de Paris, une redevance spécifique, à définir contractuellement, est appliquée.

IV.- MODALITÉS DE RÉPONSE

A.- Éléments exigés au titre de la recevabilité

Il est précisé que les médecins libéraux intéressés peuvent candidater individuellement ou sous forme de société d'exercice constituée ou en cours de constitution. Dans ce dernier cas, les documents exigés au titre de la recevabilité sont fournis pour chacun des professionnels exerçant au sein de la société.

Tout professionnel de santé libéral intéressé par le présent AMI devra fournir à l'appui de sa manifestation d'intérêt :

- Son/ses diplôme(s) de médecine et de spécialité(s) ;
- Une attestation d'inscription au tableau du Conseil de l'Ordre des médecins (en cas de candidature d'une société d'exercice, l'attestation d'inscription de la société est également requise ; si la société est en cours de constitution, l'attestation d'inscription sera transmise sans délai dès son édition par le Conseil de l'Ordre compétent).

B.- Éléments exigés au titre de l'offre

Tout médecin libéral intéressé remettra une réponse contenant les éléments suivants :

- Une note exposant
 - la motivation pour ce projet ;
 - les compétences et expériences dans la spécialité d'exercice, en faisant apparaître, le cas échéant :
 - l'expérience acquise dans des projets comparables au présent AMI ;
 - l'expérience des missions de service public hospitalier,
 - les moyens matériels (équipements, matériels, locaux, logiciels, etc.) dont il dispose déjà pour l'exercice de son activité ;
 - les modalités envisagées pour l'organisation de son activité sur le plateau technique (par ex : nombre de jours ou d'heures souhaités, modes d'adressage

des patients hospitalisés vers lui pour avis/consultation, délai de transmission de l'avis pour les patients hospitalisés, etc.) ;

- la date prévisionnelle de début d'exercice sur le plateau technique ;
- tous autres éléments qu'il juge utile pour l'appréciation de sa réponse.

➤ Deux propositions financières de redevance :

- Une pour les locaux ;
- Une pour l'accès aux équipements du plateau technique

C.- Transmission de la réponse

Visite sur site. Préalablement à la remise de leur réponse, les médecins libéraux intéressés sont invités à effectuer une visite du plateau technique en compagnie de représentants de l'Hôpital Suisse de Paris.

Plusieurs dates de visites sont prévues :

- Le 29 septembre 2023 à 9 heures ;
- Le 10 octobre 2023 à 12 heures ;
- Le 16 octobre 2023 à 18 heures.

Les médecins libéraux intéressés indiquent au représentant de l'Hôpital Suisse de Paris dont les coordonnées figurent sur la page de garde du présent AMI, la date de visite souhaitée.

Mode de transmission. Les réponses contenant l'ensemble des éléments attendus au titre de la recevabilité et des offres sont transmises à l'Hôpital Suisse de Paris **avant le 20 novembre 2023 à 23h59** à la personne dont les coordonnées figurent en page de garde du présent AMI :

- **Soit par voie électronique avec accusé de réception ;**
- **Soit par lettre recommandée avec accusé de réception ;**
- **Soit par remise en main propre contre récépissé.**

V.- CRITÈRES DE SÉLECTION

Après examen de leur recevabilité, les offres des médecins libéraux candidats seront appréciées au regard des critères suivants :

- Critère qualitatif, représentant 80% de la note finale, apprécié au regard des éléments exposés dans la note relatifs :
 - à la qualification et à l'expérience du médecin libéral concernant notamment sa spécialité d'exercice et le service public hospitalier,
 - à la compatibilité de l'organisation proposée pour sa propre activité avec les contraintes fonctionnelles de l'Hôpital Suisse de Paris,
 - au respect des principes essentiels du projet.

- Critère financier, représentant 20% de la note finale, apprécié au regard du montant des deux redevances proposées.